

Manssour Sow, travailleur agricole en CDI menacé d'expulsion : Bio Nouvelle-Aquitaine et le GAB 23 dénoncent une situation inacceptable

Manssour Sow, ouvrier agricole salarié dans trois fermes biologiques de la Creuse, est sous le coup d'une OQTF, malgré l'engagement pris par la préfecture en 2022 de réexaminer sa situation s'il obtenait un contrat de travail. Aujourd'hui, bien que salarié en CDI depuis plus d'un an dans un secteur reconnu en tension, la préfecture refuse sa régularisation.

Un parcours d'exil suivi d'une intégration exemplaire

Originaire de Mauritanie, Manssour Sow a fui son pays à la suite de violences et de répressions subies par sa famille. Après un parcours d'exil difficile, il s'installe en Creuse, département où il s'intègre rapidement et trouve un emploi dans le secteur agricole.

En 2023, il signe un CDI en temps partagé auprès de trois fermes bio situées à Maisonnisses et Saint-Christophe. Ces structures, en production laitière, volailles, fromages, légumes, fruits et viande, sont engagées dans des circuits de vente directe et des pratiques agricoles exigeantes. Les employeurs ont fait appel à lui faute de pouvoir recruter localement. Depuis, il est devenu un pilier de leur organisation.

En 2022, la préfecture avait laissé entendre qu'un contrat de travail en bonne et due forme constituerait un élément positif dans la perspective d'un titre de séjour. Manssour Sow a respecté toutes les démarches : envoi régulier de fiches de paie, stabilité de l'emploi, intégration professionnelle et locale. Pourtant, début avril 2025, il reçoit une assignation à résidence, prélude à une possible expulsion.

Une menace pour l'activité de trois fermes bio qui l'emploient

Le Groupement des Agriculteurs Bio de la Creuse (GAB 23) a alerté à plusieurs reprises la préfecture sur les conséquences de cette situation pour les fermes concernées. Dans un courrier envoyé début avril à la Préfète, le GAB rappelle :

« Ces fermes ont trouvé dans une organisation collective un moyen de gagner en confort de travail et en productivité grâce à l'appui de Manssour Sow, compétent, polyvalent et motivé. [...] Cette pression exercée sur un travailleur agricole représente aujourd'hui une menace pour l'équilibre de ces trois entreprises agricoles locales, nourricières de la population. »

Une régularisation conforme à la loi immigration

La nouvelle loi immigration, adoptée début 2024, prévoit une procédure exceptionnelle de régularisation pour les personnes employées dans des métiers en tension, comme le secteur agricole. Manssour Sow remplit les critères : il est salarié en CDI dans un secteur identifié, reconnu par ses employeurs et parfaitement intégré dans le tissu local.

Une mobilisation collective et un appel à la responsabilité

Habitants, élus locaux, agriculteurs, citoyens et syndicats se mobilisent en soutien à Manssour. Une pétition sur change.org est en cours et a déjà recueilli plusieurs centaines de signatures.

Bio Nouvelle-Aquitaine et le GAB 23 exigent :

- **La levée immédiate de l'assignation à résidence,**
- **L'octroi d'un titre de séjour à Manssour Sow,**
- **Une reconnaissance officielle de la réalité du travail agricole en tension dans les zones rurales.**

Nous rappelons également que la régularisation de Manssour Sow serait à la fois un acte de justice et un geste concret pour soutenir une agriculture locale, exigeante et en manque de main-d'œuvre. Son expulsion serait un non-sens humain, économique et politique.

Contacts presse

- **GAB de la Creuse** – Justine Vercellotti, animatrice : animation.gab23@lilo.org – 06 08 72 23 54
- **Bio Nouvelle-Aquitaine** – Roxane Michel, responsable communication : r.michel@bionouvelleaquitaine.com – 06 15 13 45 31